

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19 + 1 pouvoir

Date de convocation : 10/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Création d'un emploi permanent – Adjoint technique à temps complet – Catégorie C à compter du 11 avril 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La commune de Val-d'Arc a eu recours à un agent nommé sur un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité sur l'année 2024 -2025.

Pour pallier à la charge de travail toujours croissante du service technique et au mouvement du personnel, il y a lieu de pérenniser cet emploi.

Monsieur le Maire propose :

- De créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet à compter du 11 avril 2025 pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- La création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à compter du 11 avril 2025.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Techniques relevant de la catégorie hiérarchique C,
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

